

Guide méthodologique pour l'utilisation d'ouvrages personnels (livres, codes, tables numériques,...)

Destinataires : Tous les élèves du CEC André-Chavanne
Copie : Tous les enseignants du CEC André-Chavanne

Ouvrage personnel de l'élève - Epreuves et examens écrits + oraux

Pour éviter tout problème lors des épreuves ou des examens, il est essentiel de définir très exactement ce que l'on entend par "*texte de l'élève raisonnablement annoté*". C'est pourquoi nous vous distribuons ce document. Vous devez en prendre connaissance et vous y référer chaque fois que vous préparez un livre en vue d'une épreuve ou d'un examen.

* * * * *

Lorsque vous lisez votre livre ou lorsque celui-ci est discuté en classe, il est très important que vous y laissiez des repères de lecture de manière à retrouver aisément et rapidement les passages importants le jour de l'épreuve / l'examen.

Ces repères peuvent prendre les formes suivantes :

- Vous pouvez mettre en évidence des parties du texte en les soulignant au moyen de feutres de couleur ou au moyen de signets de couleur (une couleur par thème par exemple).
- Vous pouvez aussi mettre des **annotations succinctes** en marge du texte.

Vous pouvez aussi

- faire figurer sur la page de garde une liste de thèmes (chaque thème étant exprimé par **un ou deux** mots-clefs) avec les numéros des pages où ils sont développés,
- mettre les traductions de quelques termes techniques et de quelques mots d'usage peu courant dans votre livre.

Par contre, tout ce qui est de l'ordre **des idées** fait partie de ce que **vous devrez formuler vous-même le jour de l'épreuve / l'examen**. **Votre livre ne devra donc en aucune façon comporter :**

- des textes suivis,
- des supports textuels collés ou intégrés.

NB : L'exemplaire personnel de l'élève est susceptible d'être vérifié à n'importe quel moment.

ATTENTION : tout document provenant du Centre de documentation n'est pas considéré comme "ouvrage personnel"; il ne peut en aucun cas être annoté !